



**PRÉFET  
DE SAINT-PIERRE  
ET MIQUELON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
Direction de la citoyenneté et de la légalité

**ARRÊTÉ N° 629 DU 13 SEP. 2023**

**fixant la liste des candidats pour le premier tour des élections sénatoriales  
du 24 septembre 2023 pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon**

**Le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier des Palmes académiques**

- VU** la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le code électoral et notamment ses articles L.298 à L.305, R.149 à R.153 et R.333 à R.337 ;
- VU** le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- VU** la déclaration de candidature de Mme CORMIER ANDRÉ Jacqueline, Marie-Thérèse déposée en préfecture le 5 septembre 2023 à 11h30 et enregistrée définitivement le 7 septembre 2023 ;
- VU** la déclaration de candidature de Mme GIRARDIN Annick, Andrée, Danièle déposée en préfecture le 6 septembre 2023 à 10h30 et enregistrée définitivement le 7 septembre 2023 ;
- VU** la déclaration de candidature de M. LEBAILLY Patrick, Roger, Raymond, André déposée en préfecture le 6 septembre 2023 à 11h15 et enregistrée définitivement le 7 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que la date de dépôt des candidatures pour le premier tour des élections sénatoriales a expiré le vendredi 8 septembre 2023 à 18 heures ;

**CONSIDÉRANT** l'ordre résultant du dépôt des candidatures enregistrées en préfecture dans le délai réglementaire ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

**A R R Ê T E**

## **ARTICLE 1 :**

La liste des candidats et de leur remplaçant pour le premier tour des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 est arrêtée comme suit pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon :

Mme CORMIER ANDRÉ Jacqueline, Marie-Thérèse  
Remplaçant : M. COSTE Yannis, Bernard, Norbert

Mme GIRARDIN Annick, Andrée, Danièle  
Remplaçant : M. ORSINY Arnaud, Max, Roger

M. LEBAILLY Patrick, Roger, Raymond, André  
Remplaçante : Mme CLAIREAUX Karine, Cécile, Marie

## **ARTICLE 2 :**

La secrétaire générale de la préfecture et le président du bureau du collège électoral sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Bruno ANDRÉ



## **DESTINATAIRES :**

- Bureau du collège électoral
- Délégation de Miquelon
- Affichage
- RAA